

30 Prairial an 11^o
1^{re} Leçere au
Mabais de la perception
Des Contributions
De l'an 12^o

Le Maire de la République Française le Lettente Prairial, onze heures
du matin, jay Jean François Boulland Maire de la Commune de Combied
arrondissement d'Angoulême, D'après les dispositions de la Circulaire du
Maire de la présente en date du 15 D'après, après avoir annoncé par
affiche posée en cette Commune le vingt D'après, et pendant dix jours
consecutifs l'adjudication au Mabais qui doit avoir lieu aujourd'hui de la
perception des contributions Directes de la présente Commune pour l'exercice
de l'an douze aux charges et conditions prescrites par la loi; ait procédé
publiquement dans le local de la Maison Commune, à l'adjudication, de laquelle
il résulte que personne ne s'est présentée pour adjudicataire, pourquoy, j'ai remis
à cinq jours ces affiches au cinq D'après, pour une seconde leçere
laquelle sera publiée et affichée des ce jour, à Combied les jours suivis et au quel
D'après/

Boulland

Maire

5 Messidor an 11^o
2^{de} Leçere au
Mabais de la perception
Des Contributions
De l'an 12^o

Aujourd'hui Cinq Messidor l'an onze de la République Française onze heures du matin
jay Maire de la Commune de Combied en l'exécution d'un procès verbal du 30 Prairial
dernier et des affiches posées aux lieux accoutumés de cette Commune annonçant
l'adjudication au Mabais de la perception des contributions publiques de l'an douze
ait procédé publiquement dans lad. Maison Commune à l'adjudication
de laquelle il résulte que personne ne s'est présentée pour adjudicataire.
Pourquoy j'ai remis à cinq jours ces affiches au onze D'après, pour une
troisième et dernière leçere laquelle sera publiée et affichée des ce jour
à Combied les jours suivis et au susdit/

Boulland

Maire